

Monsieur/Madame le/la Député/e au Conseil des Etats
Titre Prénom **Nom**
Parlamentsgebäude
3003 Bern

Appenzell, le 25 février 2017

Recommandation des apicultrices et apiculteurs suisses concernant la Loi sur le génie génétique

Monsieur, / Madame,

En récoltant le nectar et le pollen, les abeilles couvrent un rayon pouvant atteindre plusieurs kilomètres. Lorsque des plantes génétiquement modifiées sont cultivées sur cette surface, les abeilles entrent inévitablement en contact avec leur pollen et leur nectar et les rapportent nécessairement dans le miel. Comme les abeilles ne peuvent pas faire la différence entre OGM et sans OGM, une régulation de coexistence est impossible.

Les apicultrices et apiculteurs suisses sont en général très réticents envers les OGM. A notre avis, il y a encore trop de questions non résolues dans ce domaine. Les avantages douteux sont contrés par les risques, qui dans la situation actuelle ne peuvent tout simplement pas être évalués avec certitude. C'est pour cette raison que nous nous prononçons en faveur d'une interdiction au niveau national de la culture d'OGM. Un moratoire de 8 ans pourrait être un compromis – une solution minimale provisoire.

Le 1^{er} mars vous serez appelé/e à vous prononcer sur la Loi sur le génie génétique. Par ce présent courrier, nous vous faisons parvenir nos recommandations de vote suivantes:

- Art. 6 c) Suivre la proposition individuelle, selon le Conseil national et le droit en vigueur
- Art. 7) Suivre la proposition de la majorité de la CSEC-CE ainsi que le Conseil national
- Art. 15a) Suivre la proposition de la majorité de la CSEC-CE ainsi que le Conseil national - biffer
- Art. 16 al. 2) Suivre la proposition de la majorité de la CSEC-CE ainsi que le Conseil national - biffer
- Art. 19a, b, c) Suivre la proposition de la majorité de la CSEC-CE ainsi que le Conseil national - biffer
- Art. 24a) Suivre la proposition de la majorité de la CSEC-CE, selon le Conseil fédéral
- Art. 35a) Suivre la proposition de la majorité de la CSEC-CE, selon le Conseil fédéral
- Art. 37a) Suivre la proposition de la minorité de la CSEC-CE, moratoire de 8 ans comme compromis

Les abeilles sont des indicateurs importants d'un environnement intact. Nous vous remercions d'œuvrer pour une politique circonspecte qui se soucie non seulement des abeilles, mais aussi des autres insectes. De plus, nous vous remercions pour votre engagement en faveur de produits de la ruche de haute qualité et exempts d'OGM.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués

Richard Wyss



Président central VDRB
Verein deutschschweizerischer
und rätoromanischer Bienenfreunde

Sonia Burri-Schmassmann



Présidente SAR
Société Romande
d'Apiculture

Davide Conconi



Président STA
Società Ticinese
di Apicoltura